



Extrait du registre des délibérations

L'an deux mil vingt et cinq, le vingt-trois avril, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en son lieu habituel des séances, sous la Présidence de Philippe BLUTEL, Maire.

Date de la convocation, le 16 avril 2024

Etaient présents : Denis MADELINE Maire-adjoint, Guillaume CHANTEPIE Maire-adjoint, Séverine NICOLAS, Jean-Marc CHANDEBOIS, Sandrine LAFORET, Virginie LEGENDRE, Joël HAMELIN, Marie-Laure BLIN, Aurélie MORISEAU

Etaient absent :

Jean-Yves MORAUX	a donné pouvoir à	Joël HAMELIN
Sandrine TESSIER	a donné pouvoir à	Aurélie MORISEAU
Roseline BAILLARD	a donné pouvoir à	Philippe BLUTEL
Eric CERDAN		

DELIBERATION N° 11 Vacations funéraires

Monsieur le Maire rappelle au conseil que dans le cadre des activités liées au funéraire, la commune a le soutien de la police municipale de Mortagne pour assurer les vacations funéraires (en cas de crémation ou d'absence de famille).

A ce jour, ces vacations sont indemnisées à hauteur de 23 € à la charge des familles.

La commune de Mortagne les indemnise à 25 €.

Nous avons été saisis par la commune de Mortagne pour passer notre tarif à 25 €.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** de passer le prix des vacations funéraires de 23 € à 25 € à la charge des familles.
- **DIT** que ce changement sera applicable à compter du 1^{er} mai 2025

Le Maire,

Philippe BLUTEL



Nombre de Conseillers :

En Exercice : 14

Présents : 10

Pouvoir(s) : 03

Votants : 13

Acte rendu exécutoire après dépôt

En Sous-Préfecture le.....

Publié et notifié le.....